

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**ATTRIBUTION DU MARCHE TRAVAUX DE REHABILITATION ET CURAGE DES
BASSINS PETIT BOIS ET SAINTE COLOMBE A BUSSY SAINT GEORGES**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) exploite et assure l'entretien des bassins de retenue des eaux pluviales qui ont été créés progressivement pour accompagner les différentes phases d'urbanisation de la ville nouvelle.

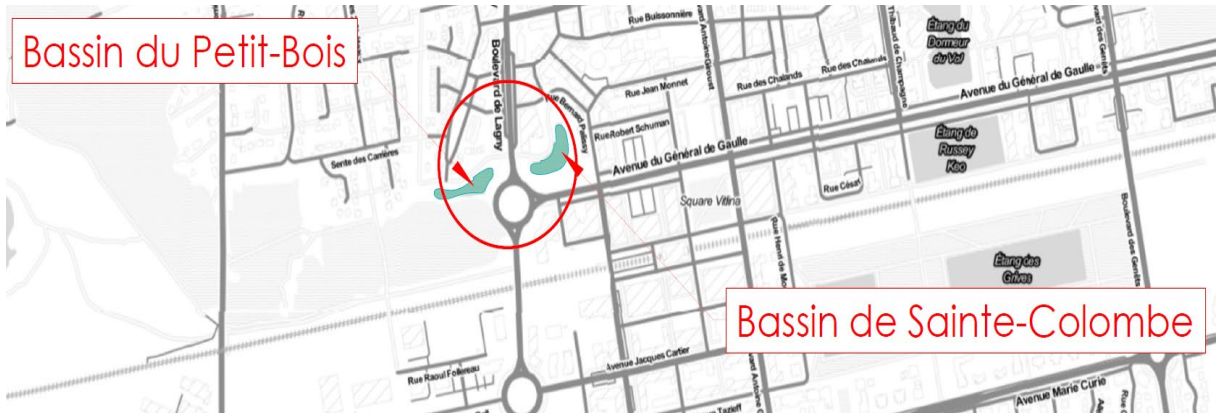
Au fil du temps, les bassins retiennent des sédiments minéraux et organiques qui se déposent au fond des plans d'eau. Ces matériaux sont en majeure partie, charriés par les réseaux d'eaux pluviales équipant les zones urbaines ; ils peuvent également être produits par le bassin lui-même dans le cadre de son activité biologique.

La Communauté d'Agglomération envisage des travaux de revalorisation des bassins du Petit Bois et de Sainte Colombe, situés sur la commune de Bussy Saint Georges.

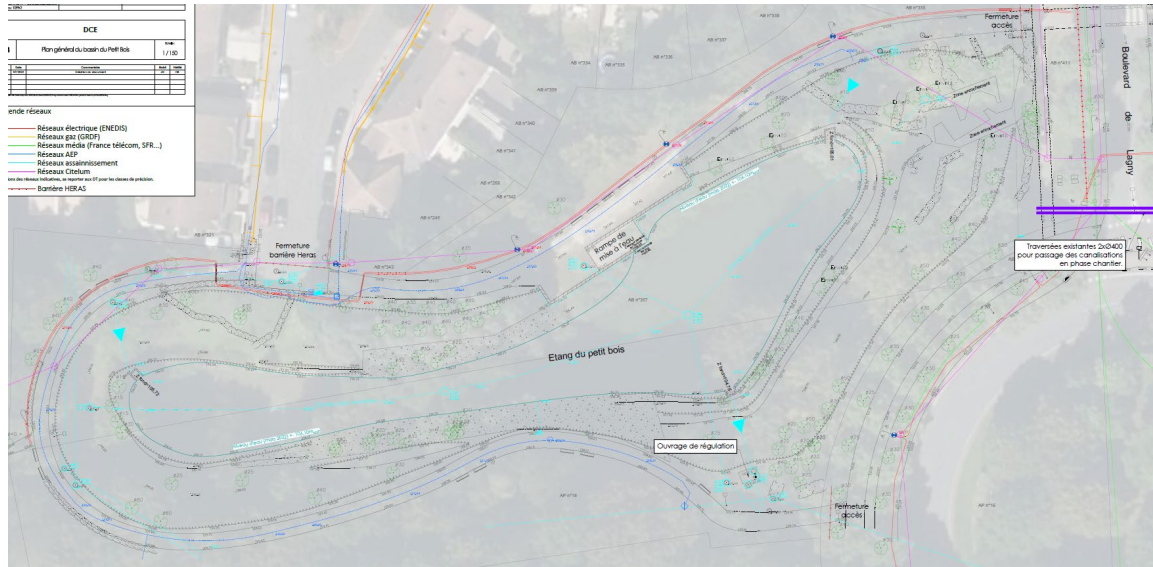
Des diagnostics bathymétriques préalables entrepris par la Communauté d'Agglomération ont montré la nécessité d'effectuer rapidement le curage de ces bassins et la sécurisation d'une partie des berges.

Cette opération de curage permettra de retrouver la qualité des masses d'eau et de redonner aux bassins leurs capacités de dilution et d'épuration. Ce curage permettra également de désencombrer le fond des branchages et déchets en tous genres.

Bassin du Petit-Bois



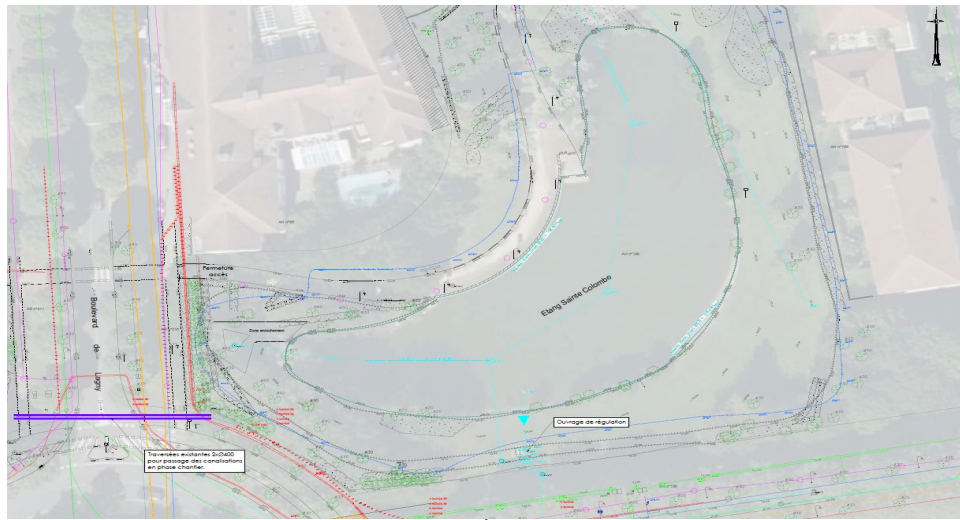
Bassin de Sainte-Colombe



2022/088
BC du 12/09/2022

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly – 1, rue de l'étang – CS 20669 Bussy-Saint-Martin – 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63 – courrier : accueil@marneetgondoire.fr



Vue générale du bassin



Berge de type 1 - minérale



Berge de type 2 – Naturelle avec érosion marquée



Berge de type 3 – Naturelle avec un léger affouillement

D'importants dysfonctionnements ont été relevés pour ces bassins :

Petit bois

- Végétation implantée sur les rives du bassin trop présente
- Cheminement Nord du bassin fortement dégradé
- Hauteur moyenne de sédiments relevée dans le bassin durant l'hiver de 31 cm
- Sédiments en majorité répartis sur trois zones où la quantité de sédiments est plus importante, Trois prélèvements ont été réalisés et les analyses de laboratoire ont montré une concentration élevée en hydrocarbures

Ste Colombe

- Berges du bassin en partie altérées par de l'érosion ou des affaissements
- Hauteur moyenne de sédiments de 41 cm
- Concentration élevée en hydrocarbures sur deux des trois prélèvements

2022/088
BC du 12/09/2022

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly – 1, rue de l'étang – CS 20069 Bussy-Saint-Martin – 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 – Fax : 01 60 35 43 63 – courrier : accueil@marneetgondoire.fr

Description des travaux

Les travaux comprennent les actions suivantes :

- Le nettoyage et la préparation des emprises,
- L'extraction des sédiments accumulés,
- La déshydratation, sur place, des matériaux extraits,
- L'évacuation des sédiments et leur traitement dans des centres agréés,
- La remise en état des lieux

Calendrier des travaux

Les travaux pourraient être engagés fin septembre 2022 et pour une durée de 7 mois :

- Préparation de chantier : 1 mois
- Travaux : 4 mois
- Ressuyage des sédiments et évacuation en décharge : 2 mois

Mode de dévolution du marché

Une consultation a été lancée le 1er août 2022 pour réaliser les travaux nécessaires dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec un lot unique.

Il comprend :

- Une offre de base :
 - Curage et le stockage provisoire des sédiments extraits pour les épaisir, afin de faciliter leur chargement et leur transport en décharge ;
- Une Prestation Supplémentaire Eventuelle :
 - L'élagage des arbres sur le pourtour des berges du bassin du Petit Bois,
 - La reprise du cheminement au Nord du bassin du Petit Bois,
 - La reprise d'une partie des berges du bassin de Sainte-Colombe.
- Une variante libre :
 - Traitement et mise en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) des sédiments.

L'estimation du coût des travaux de réhabilitation des bassins est de **750 000 € HT**.

Après analyse il est donc proposé d'attribuer le marché à la société RCM (Routes et Chantiers Modernes) qui présente l'offre la mieux disante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché et tous les documents y afférents,
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.